

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'AREPO

Bruxelles, 20 Mars 2018

Première réunion plénière

La première réunion plénière de l'AREPO en 2018 s'est tenue le 20 mars de 12h00 à 17h00, au siège commun des Régions **Hesse, Émilie-Romagne et Nouvelle-Aquitaine**, Rue Montoyer 21 à Bruxelles. De plus, dans le même temps, l'AREPO a tenu une **Assemblée Générale Extraordinaire** afin de modifier ses Statuts et de les aligner sur son fonctionnement actuel.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président de l'AREPO, Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, Vice-gouverneur de la Région Crète, a débuté la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres et en remerciant les Régions de Hesse, Émilie-Romagne et Nouvelle-Aquitaine qui ont accueilli l'assemblée.

En outre, elle a introduit l'AG Extraordinaire, rappelant que cette dernière avait été convoquée à l'occasion de l'AG tenue en Crète (octobre 2017), avec pour objectif de **modifier les Statuts de l'AREPO et de les aligner sur son fonctionnement actuel**. En particulier, elle a souligné que les modifications proposées avaient pour objet :

- **mettre à jour les Statuts** : la référence au Reg 1151/12 de l'UE et l'article sur les objectifs de l'AREPO;
- **adapter les Statuts à notre fonctionnement effectif** : pas de Conseil d'Administration, 2 Assemblées Générales par an pour associer tous les membres;
- **améliorer le fonctionnement de l'AREPO : création d'un Bureau** (3 membres au lieu des 12 du Conseil d'Administration) pour mieux gérer l'AREPO, introduction d'un **Collège des membres associés**, sans droit de vote ou contribution, pour intégrer nos partenaires en R&D et éducation avec lesquels nous avons signé un accord de coopération.

Elle a ensuite proposé, comme prochaine étape du processus, de définir le rôle et les compétences du Secrétaire Général avec un règlement interne qui pourrait être discuté et voté lors de la prochaine Assemblée Générale.

Enfin, elle a donné la parole au Secrétaire Général qui a présenté les propositions de modification, préalablement partagées avec l'ensemble des membres ([consulter ici la proposition de modification](#)).

Le quorum d'au moins un tiers des membres de l'AREPO nécessaires pour valablement voter a été atteint avec 15 des 25 membres de la Région participant à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**VOTE : Les propositions de modification ont été unanimement approuvées.**

## PARTIE STATUTAIRE

La partie statutaire de la réunion plénière de l'AREPO a été ouverte par le Secrétaire Général qui a présenté l'ordre du jour et a donné la parole à la Présidente pour son rapport annuel pour 2017.

### Rapport moral de la Présidente

La Présidente a présenté les principaux résultats obtenus par AREPO au cours de la dernière année (janvier 2017 - mars 2018). Elle a rappelé que les premiers mois couverts par le rapport (janvier-octobre 2017) concernaient le dernier semestre de la présidence de M. Labarthe. Ainsi, elle a profité de l'occasion pour le saluer et le remercier pour son travail au cours des 3 dernières années.

Elle a ensuite souligné les points clés concernant les questions suivantes ([voir le rapport d'activité pour plus de détails](#)) :

- **Membres** : En 2017, l'AREPO a reçu 25 cotisations. En outre, nous avons accueilli deux nouvelles Régions membres : Épire et Macédoine centrale ; et deux nouveaux observateurs : Macédoine

occidentale et Thessalie.

- **Politique Agricole Commune post 2020** : contribution à la consultation publique de la CE sur l'avenir de la PAC après 2020 ; [analyse](#) de la communication CE ; amélioration de la position d'AREPO à travers des réunions techniques nationales ; et la diffusion du document de position de l'AREPO « [Une nouvelle PAC pour une alimentation de qualité](#) » à l'occasion des Rencontres Européennes sur les Produits de Qualité et d'Origine (21/03/18, Bruxelles).
- **Politique de promotion** : suivi permanent et actions d'information ([fiche de programme sur la promotion 2018](#)).
- **Révision du règlement biologique** : le 28 juin 2017, la présidence maltaise et le Parlement européen ont conclu un accord préliminaire sur la révision des règles existantes de l'UE en matière de production biologique et d'étiquetage des produits biologiques. Le nouveau règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2021.
- **Recherche et Innovation** : collaboration avec le Groupe de Recherche Européen SYAL pour signer un accord de coopération entre les deux réseaux ainsi que pour créer le comité scientifique AREPO.
- **Accords commerciaux de l'UE** : adoption d'une position claire pour assurer que la protection des IG soit reconnue de la meilleure façon possible. Suivi de l'accord commercial bilatéral UE-Chine et UE-Japon, ainsi que du processus d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne.
- **Rencontres Européennes sur les Produits de Qualité et d'Origine (21/03/18 - Bruxelles)** : organisées dans le cadre du projet [AGROSMARTcoop](#) avec une conférence sur l'avenir de la PAC post 2020 et une dégustation des produits IG des Régions AREPO. Participants : 22 Régions membres de 5 pays différents de l'UE et 3 associations coopératives membres d'AGROSMARTcoop.

La Présidente a conclu son rapport avec quelques propositions pour 2018 :

- La nouvelle **réforme de la PAC devrait être la première priorité d'AREPO** afin d'assurer la reconnaissance et le soutien corrects des produits de qualité et d'origine ;
- **Les petits producteurs** : nous devrions analyser comment améliorer et adapter les politiques européennes pour mieux soutenir les petits producteurs. De plus, l'AREPO pourrait servir de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques au niveau régional ;
- **LEADER** pourrait être un bon instrument pour les Régions dans le but de soutenir les IG et il serait intéressant d'évaluer la possibilité de réaliser un projet interrégional. Nous pourrions envisager de réaliser une étude sur la mise en œuvre de LEADER parmi nos Régions membres ;
- **Accords commerciaux** : nous devrions mettre à jour la position de l'AREPO sur les accords commerciaux afin de demander à la Commission de protéger tous les produits IG enregistrés de l'imitation et la contrefaçon, même ceux qui n'ont pas été inclus dans des accords ;
- Enfin, elle a proposé aux Régions de l'AREPO de participer ensemble, sous l'égide d'AREPO, à une exposition internationale afin de promouvoir nos produits traditionnels.

**VOTE : Le rapport de la Présidente a été unanimement approuvé.**

### Présentation des comptes financiers pour 2017

Le Secrétaire Général a présenté un [rapport financier préliminaire pour l'année 2017](#), réalisé par un comptable de l'AREPO indépendant. Les comptes financiers certifiés seront présentés pendant la seconde réunion plénière en automne. Une analyse détaillée avait été envoyée aux membres une semaine avant l'AG.

**VOTE : Le rapport financier préliminaire pour 2017 a été unanimement approuvé.**

### Proposition de budget pour 2018

Le budget estimé pour 2018 est en équilibre à 189.000€. [Consultez le budget pour plus d'informations.](#)

**VOTE : La proposition de budget pour 2018 a été unanimement approuvée.**

## Vote sur la contribution pour 2018

En 2014, l'Assemblée Générale de l'AREPO a décidé à l'unanimité d'approuver la proposition du Secrétaire Général de réduire la cotisation de 5.000 € à 4.500 €, en raison de la crise économique qui affecte particulièrement les Régions européennes. Après 2017, nos capitaux restent à un très haut niveau (250.652 €), correspondant à 1,5 année de fonctionnement. Pour cette raison, **le Secrétaire Général a proposé de maintenir la cotisation pour 2018 au même montant (4.500 €).**

**VOTE : Le montant de la cotisation pour 2018 a été unanimement approuvé à 4.500€.**

## Élection à la Vice-Présidence de l'AREPO 2018-2021

### Le Vice-Président et son représentant

Comme l'a rappelé le Secrétaire Général, les Statuts de l'AREPO instaurent que le candidat à la Vice-Présidence est soumis au vote de l'Assemblée Générale par le Collège des Producteurs. La participation des associations de producteurs est fondamentale pour l'AREPO et nous devrions la renforcer. Pour cette raison, le Secrétaire Général a invité toutes les Régions qui ne l'ont pas encore fait à nommer formellement un représentant des producteurs.

Ensuite, il a présenté la candidature officielle du Consortium du Parmigiano Reggiano (Région Émilie-Romagne) à la Vice-Présidence de l'AREPO, au nom du Collège des Producteurs : **M. Nicola Bertinelli**, Président du Consortium, tandis que **M. Guglielmo Garagnani**, Vice-Président du Consortium, sera son représentant.

**VOTE : La candidature de M. Nicola Bertinelli, Parmigiano Reggiano Consortium, pour la Vice-Présidence de l'AREPO a été unanimement approuvée.**

Le président du Consortium Parmigiano Reggiano, Nicola Bertinelli, a remercié l'AREPO pour la confiance et a exprimé le souhait que la collaboration soit mutuellement bénéfique. Il a rappelé que le Parmigiano Reggiano a non seulement une grande valeur économique (c'est l'AOP le plus important au monde en termes de chiffre d'affaires) mais aussi, et surtout, une grande valeur sociale. Plus de 3.500 familles vivent dans la région grâce au Parmigiano Reggiano (333 laiteries qui achètent du lait à plus de 3.000 agriculteurs), sans compter que plus de 20% de la production a lieu dans les montagnes. L'AREPO peut apporter une contribution importante aux producteurs, tout d'abord en renforçant le rôle des IG dans la future PAC, en tant qu'outil de développement territorial. En outre, la protection des indications géographiques dans les accords commerciaux devrait continuer à être un élément clé du travail de lobbying du réseau.

### Le Vice-Président suppléant

De plus, le Secrétaire Général a présenté la candidature de **M. Dominique Graciet**, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, en tant que Vice-Président suppléant.

**VOTE : La candidature de M. Dominique Graciet, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, pour le poste de Vice-Président suppléant a été unanimement approuvée.**

M. Graciet a tout d'abord présenté la Région Nouvelle-Aquitaine et ses 220 produits de qualité enregistrés. Il a assuré que l'expérience de la Chambre d'Agriculture, et en particulier de l'équipe travaillant sur les systèmes de qualité, sera au service de l'AREPO. Il a déclaré qu'il partageait l'importance de la lutte sur les accords commerciaux pour assurer la reconnaissance des IG par les pays tiers. En outre, il a souligné la nécessité d'assurer la reconnaissance des consortiums d'IG en tant qu'organisations de producteurs, afin d'améliorer leurs compétences en termes de gestion de marché de leurs produits.

## Élection du Trésorier de l'AREPO 2018-2021

Enfin, le Secrétaire Général a présenté la candidature de la Catalogne pour le rôle de Trésorier : **M Joan Gòdia Tresanchez**, Directeur Général Adjoint pour les industries agroalimentaires et la qualité.

**VOTE: La candidature de M. Joan Gòdia Tresanchez, Région de Catalogne, pour le poste de Trésorier de l'AREPO a été unanimement approuvée.**

Le Secrétaire Général a conclu la partie statutaire en rappelant qu'avec l'élection du Vice-Président et du Trésorier, le nouveau Bureau avait été nommé, comme établi par les Statuts modifiés.

## PARTIE THÉMATIQUE

### La position de l'AREPO sur l'avenir de la PAC post 2020, Mme Giulia Scaglioni, AREPO, Bureau de Représentation de Bruxelles

La chargée de mission de l'AREPO à Bruxelles a présenté la version mise à jour du document de synthèse «[Une nouvelle PAC pour les aliments de haute qualité](#)» (vous pouvez consulter la [présentation](#) pour plus de détails) afin de le partager et d'en discuter avec les membres.

La présentation a été suivie d'une discussion fructueuse qui a mis en lumière les points-clés suivants :

- **Rôle des associations de producteurs d'IG dans le contrôle des volumes** : il serait important d'assurer aux associations de producteurs d'IG la possibilité d'ajuster le volume de production de leurs produits commercialisés afin de renforcer leur position commerciale et de faire face à une concurrence extérieure déloyale.
- **Le bien-être animal** a pris une grande importance pour le consommateur européen. Bien qu'il soit au cœur des choix des producteurs, il s'agit d'une question sensible en raison de la forte activité de lobbying des associations de protection des animaux qui promeuvent un concept qui va bien au-delà de la durabilité. Pour cette raison, il serait important de prévoir un budget de promotion et d'information au sein de la PAC consacré au bien-être des animaux afin d'expliquer les critères de l'UE au consommateur.
- **Durabilité** : conformément au point précédent, mais plus généralement, il serait important que les IG commencent à communiquer sur leurs caractéristiques de production liées à la durabilité.
- Proposition de créer un **fonds d'investissement pour la gestion et la promotion de nouvelles AOP / IGP**, avec pour objectif de couvrir jusqu'à 80% des coûts engagés par les nouveaux consortiums, à condition que l'association de producteurs s'engage formellement à atteindre des objectifs de durabilité environnementale et énergétique. Cette mesure vise à renforcer le lien entre la production de qualité, les territoires ruraux et les populations locales, en préservant ces territoires.
- **Budget de la PAC** : Il est important de maintenir le budget de la PAC au moins au niveau actuel afin d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de durabilité socio-économique et environnementale, ainsi qu'en termes de développement rural et de biens publics. En outre, les membres de l'AREPO s'opposent au **cofinancement de la PAC** pour le premier pilier, car cela entraînerait une lourde charge pour le budget des Etats membres, avec des conséquences dévastatrices pour les zones rurales.
- **La régionalisation et la subsidiarité** sont deux principes fondamentaux pour une nouvelle PAC centrée sur une approche basée sur les résultats et orientée vers les besoins spécifiques des territoires. Les objectifs de la PAC ne peuvent être atteints que par la régionalisation de la plus grande partie des instruments de la PAC. Pour cette raison, il est nécessaire de respecter la répartition des compétences au sein de chaque Etat membre en termes de compétences des Régions de l'UE dans les politiques de mise en œuvre de la PAC, en évitant une recentralisation au niveau national de la mise en œuvre du développement rural. La mise en œuvre régionale est particulièrement importante pour la valorisation et la protection des produits de qualité et d'origine.
- **Instruments financiers** : une utilisation généralisée des instruments financiers devrait être évitée car elle pourrait avoir un impact négatif. Le succès de la mise en œuvre des instruments financiers dépend des secteurs et des caractéristiques de chaque région. Les autorités de gestion devraient avoir l'autonomie de décider si et comment mettre en œuvre ces instruments.
- **La qualité au sein du premier pilier est sujette à controverse** : pour certains membres, l'aide à la qualité devrait se limiter au deuxième pilier et ne pas être étendue au premier, afin d'éviter la concurrence sur des ressources limitées qui devraient être consacrées à d'autres secteurs dans le besoin.

- **La qualité en tant qu'instrument de la politique de cohésion** : l'AREPO devrait souligner que la qualité est importante en tant qu'instrument de cohésion et de politique territoriale. Surtout en montagne et dans les zones défavorisées, les productions qualité et d'origine génèrent de biens publics.
- **Recherche, innovation et formation** : il est fondamental de poursuivre notre travail sur la recherche et l'innovation dans l'agriculture, ainsi que sur la formation et l'éducation pour créer de nouvelles compétences.
- **Protection international et accords commerciaux** : tous les IG devraient bénéficier du même niveau de protection sur le marché international. La CE ne devrait pas faire des distinctions entre les produits à fort potentiel d'exportation, à protéger au niveau international, et les produits plus petits et plus localisés, protégés uniquement au niveau européen ou même national. L'AREPO devrait travailler avec la DG Trade et créer un groupe de travail interne sur ces questions.

## Divers

Afin d'assurer suffisamment de place à la discussion, le Secrétaire Général a proposé de modifier l'ordre du jour et de sauter les points concernant le **programme de promotion pour 2018** (voir ici [fiche](#) et [présentation](#)) et l'étude sur le rôle des Régions dans la modification des cahiers de charges des IG (retrouvez ici [la présentation](#)).

Concernant la **mise à jour de l'accord de Lisbonne** sur les IG, il a souligné qu'en janvier 2018 l'AREPO a contribué à la consultation de la CE sur l'adhésion de l'UE à l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne sur la protection des Appellations d'Origine et des Indications Géographiques. En outre, il a informé les Régions membres que l'équipe de l'AREPO préparera une brève analyse de ce sujet afin de recueillir les réactions et de définir une position commune.

Enfin, le Secrétaire Général a informé les membres que l'équipe de l'AREPO va mettre à jour **l'étude sur les marques régionales** réalisée en 2014, afin d'effectuer un état des lieux dans les Régions membres. Denis Renoul, stagiaire au bureau de l'AREPO à Bordeaux, sera chargé de réaliser l'enquête et l'étude et contactera les membres pour recueillir les informations nécessaires.

## Conclusions : programme de travail pour les prochains mois

La Présidente a conclu l'Assemblée Générale en remerciant les participants pour les échanges intéressants et les discussions.

En conclusion, les points principaux pour le programme de travail de l'AREPO dans les prochains mois seront les suivants :

- **Diffusion de la position d'AREPO sur la PAC post 2020** et suivi constant des prochaines étapes du processus décisionnel.
- Organisation d'une **réunion du Collège des Producteurs de l'AREPO**, dédiée à discuter sur les moyens de parvenir à une plus grande participation des représentants des producteurs.
- Collaboration dans l'organisation et participation active au Forum Mondial Origo qui se tiendra à Parme le 8 mars 2018.
- Organisation de la seconde Assemblée Générale qui se tiendra en automne. A cette occasion, nous devrions insérer dans l'agenda une discussion sur la protection internationale des IG.
- Préparation d'une brève analyse concernant l'adhésion de la CE à l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne afin de réunir les retours et de définir une position commune.

**Theano Vrentzou-Skordalaki**  
Présidente de l'AREPO  
**P/O Laurent Gomez**  
Secrétaire Général de l'AREPO